

Charte des sophrologues

ayant suivi la formation "Adapter sa pratique pour intervenir en milieu scolaire" des Ateliers de Sophie.

En tant que sophrologue ayant suivi la formation "Adapter sa pratique pour intervenir en milieu scolaire" auprès de l'organisme de formation Les Ateliers de Sophie, je m'engage à respecter les principes et les valeurs énoncés dans cette charte. Cette dernière a pour but de garantir des prestations de qualité et de faire valoir mes compétences auprès des établissements scolaires.

1. Respect de l'éthique professionnelle :

Le sophrologue s'engage à respecter les cadres et principes généraux de la méthode qui lui ont été transmis au cours de sa formation.

Il respecte les valeurs que défend la sophrologie : responsabilité, tolérance, respect de la liberté individuelle et de la dignité humaine, tant envers ses clients qu'envers ses confrères.

Il exerce son activité sans aucune discrimination d'âge et de sexe, de race, de religion ou d'appartenance politique. En intervenant en milieu scolaire, le sophrologue fera preuve de confidentialité et de discrétion envers les élèves, les enseignants, les membres du personnel et les familles.

2. Adaptation de la pratique :

Le sophrologue s'engage à adapter la pratique sophrologique en fonction des besoins et des spécificités de chaque établissement scolaire. Il prendra en compte l'âge, les niveaux scolaires, les objectifs pédagogiques, et les contraintes propres à chaque classe.

3. Intégration dans l'équipe éducative :

Le sophrologue collaborera étroitement avec l'équipe éducative en place afin d'intégrer harmonieusement son intervention au sein de l'établissement scolaire. Il sera à l'écoute des enseignants et du personnel pour répondre aux besoins spécifiques de la communauté éducative.

4. Respect du cadre scolaire :

Il s'engage à respecter les règles et les horaires établis par l'établissement scolaire. L'intervention se fera dans le strict respect du calendrier scolaire et des emplois du temps.

5. Communication et transparence :

Le sophrologue informera clairement les établissements scolaires de ses compétences, de sa formation et de ses certifications. Il fournira toutes les informations nécessaires sur les bienfaits de la sophrologie en milieu scolaire et il sera transparent sur ses tarifs et ses conditions d'intervention.

6. Bienveillance et adaptation aux élèves :

Il adoptera une attitude bienveillante envers les élèves, en tenant compte de leurs besoins, de leurs capacités et de leurs émotions. Les séances seront construites de manière à créer un environnement propice au bien-être et à l'épanouissement de chacun.

En signant cette charte, le sophrologue ayant suivi la formation "Adapter sa pratique pour intervenir en milieu scolaire" des Ateliers de Sophie, s'engage à respecter ces principes fondamentaux et à promouvoir la sophrologie comme un outil bénéfique pour les établissements scolaires et leurs élèves.

Date et signature :